

Frasnes-lez-Anvaing
**Compte rendu de la Commission Locale de
Développement Rural**

Lundi 03 novembre 2025 - 19h00 – Salle du conseil communal

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 24/03/2025
2. Actualité sur la maison rurale La Cigale et le Préau d'Herquegies
3. Demande de convention pour les jeunes couples
4. Le budget participatif
5. Divers

1. Approbation du compte-rendu du 24 mars 2025

Le compte-rendu du 24 mars 2024 est approuvé sans remarques.

2. Actualité sur la Maison Rurale La Cigale et le Préau d'Herquegies

1. Maison Rurale La Cigale

V. Duchâteau indique que la réception provisoire est programmée début décembre, les abords sont terminés et les derniers travaux d'électricité sont en cours. Le collège est en attente pour le subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le matériel scénique mais que les travaux sont presque finis.

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

Qu'en est-il en termes de délai avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Y-aura-t-il un retard ?

V. Duchâteau explique que les subsides risquent de passer à la trappe mais il rassure les membres en stipulant que les activités peuvent commencer, même sans l'équipement scénique.

Pourrait-on prévoir une visite de la Maison Rurale la Cigale avec la CLDR ?

V. Duchâteau répond qu'il est tout à fait possible de prévoir une visite.

2. Salle le préau à Herquegies

V. Duchâteau rappelle qu'en 2024 l'estimation du projet définitif était de 845.904,57€ TVAC avec 368.022,33€ TVAC à charge communale (subside en développement rural de 477.882,24€ TVAC). Ce montant était trop important, lors de la CLDR de mars, plusieurs options ont été proposées :

1. Poursuivre le projet en DR et revoir le projet à la baisse. → option choisie par la CLDR.
2. Poursuivre le projet en DR et revenir au stade d'avant-projet pour partir sur une rénovation du bâtiment existant mais les délais seront très serrés car le PCDR de la commune se termine le 16/06/2026 et les démarches assez longues.
3. Arrêter le projet en DR et réaliser une rénovation sur fond propre communal.

En mai 2025, une rencontre sur site a eu lieu avec le comité d'Herquegies, le SPW-DR, l'architecte et la commune. Toutes les options sont envisagées et l'architecte propose une nouvelle estimation à 775.000€ TVAC dont une part communale de 297.117,76€ TVAC (diminution de 70.904,57€ par rapport au projet initial).

En octobre 2025, le collège opte pour l'option numéro 3 : *Arrêter le projet en DR et réaliser une rénovation sur fond propre communal.* V. Duchâteau explique ce choix à la CLDR en disant que le

collège avait peur d'une flambée des prix lors du marché public et que le collège a donc opté pour une rénovation du bâtiment.

Les remarques des membres de la CLDR :

Où en est ce projet ? Est-il en stand-by ou au point mort ?

V. Duchateau répond que non, le projet n'est pas au point mort puisque la commune va rénover le bâtiment sur fonds propres. Il ajoute que la salle peut encore être utilisée et que, lorsque le chantier démarrera, le comité sera prévenu en temps et en heure afin de ne pas gêner les activités prévues dans ces locaux.

Est-ce que le projet sort du PCDR alors ?

La FRW répond que le choix de la rénovation sur fond propre n'implique plus les subsides en DR.

V. Duchâteau rappelle que les finances communales sont serrées et que le collège ira chercher d'autres sources de financement. J. Dupire précise que le projet était disproportionné par rapport à l'utilité réelle de la salle. Il ajoute que les frais de fonctionnement à terme coûteraient trop cher à la commune.

Qu'en est-il du trou sur le parking ? Le tarmac s'effondre, nous avons sécurisé avec des barrières Nadar. Est-ce que la commune va intervenir ou les réparations doivent se faire sur le compte de l'asbl ?

V. Duchâteau répond que le comité doit introduire une demande de subsides auprès de la commune et ajoute qu'il passera sur place avec le service travaux.

Le membre précise qu'il demande juste le remboursement du matériel et que la main d'œuvre sera effectuée par lui-même. J. Dupire précise qu'ils discuteront de cela lorsqu'ils auront une estimation du prix.

3. Demande de convention pour les logements jeunes couples

V. Duchâteau introduit le point en rappelant la programmation des projets à 3 ans qui avait été proposée en 2024 :

- **2024 : Logements pour jeunes**
- **2025 : Mobilité douce (sentiers et pistes cyclables)**
- **2026 : Relance de la place d'Oeudeghien**

Le projet logement pour jeunes avait été envisagé avec l'achat de logements à la ZACC Belle-Eau. Il explique avoir rencontré le SPW, la FRW et le collège et que le SPW avait remis un avis défavorable à ce projet à la ZACC. Il explique que le SPW a un tableau qui reprend les taux de subvention qui n'a que 2 cases concernant le logement : acquisition d'un terrain bâti et acquisition d'un terrain nu. Pour des questions juridiques, ce projet ne s'inscrit dans aucune de ces cases puisque le terrain est doté d'un permis d'urbanisation.

V. Duchâteau propose de se rabattre sur le projet programmé en 2025 : Mobilité douce.

Il propose de réhabiliter des sentiers et dit que le collège va réfléchir à des sentiers propices à la réhabilitation. La FRW rappelle que la décision d'activer la fiche-projet revient bien à la CLDR et que le timing est serré : il faut avoir un dossier à présenter pour le 16 décembre 2025.

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

Il nous faudrait un cadastre des sentiers existant de la commune et les hiérarchiser afin de créer un réseau cohérent de sentiers que la commune s'engage à entretenir.

La FRW répond que la province a effectué un inventaire exhaustif des sentiers à Frasnes. Les services communaux ont été invités à les contacter pour récupérer les fonds de plans.

A. De Lannoy souligne que les démarches sont en cours.

Que doit-on avoir fait concrètement pour le 16 décembre ?

La FRW explique qu'il faut avoir ciblé les sentiers concrets à réhabiliter et qu'il faut budgétiser les propositions faites. De plus, il faudra mettre à jour la fiche-projet du PCDR.

Ne peut-on pas supprimer des sentiers qui datent de 1830 et que plus personne n'utilise ? Il faut que nous nous collions à la réalité du temps. La plupart des sentiers de Frasnes sont privés.

V. Duchâteau fait savoir que ces démarches doivent venir du ou des propriétaires des parcelles par lesquelles les sentiers passent. De plus, certaines associations comme « tous à pied » interviennent en faveur des sentiers avec des articles juridiques qui empêchent les propriétaires de fermer les sentiers. Un sentier peut en revanche être dévié.

Il serait bien que chaque village ait sa propre balade répertoriée.

De Lannoy répond que la commission patrimoine travaille sur ce projet. Le livret découverte du village de Forest a été publiée l'année dernière et le second sur le village d'Oeudeghien. Il explique que la finalité est d'arriver à ce que chaque village soit repris dans un carnet.

Il existe déjà un cadastre des sentiers réalisé par Sébastien Dorchy, où est-il ?

La commune va se renseigner

Pourquoi ne réhabiliterions-nous pas le sentier enchanté avec des panneaux didactiques etc. Il me semble qu'IDETA a déjà toutes les informations nécessaires. Ce sentier fait 8km de long et nous pourrions tout refaire : signalisation, œuvres d'art, panneaux didactiques etc.

La case subsidiaire pour la mobilité douce entend plutôt de créer des voies lentes ou réhabiliter des chemins pour les rendre accessibles à la mobilité douce. Il est suggéré de se concentrer sur un sentier qui nécessite des plus gros travaux pour ce type de subsidie car les démarches administratives sont lourdes.

Nous pourrions sonder les habitants des différents villages et préparer un échéancier.

V. Duchâteau propose de passer au vote. Les membres, après ces discussions et compte tenu du timing serré qui leur est imposé, votent contre ce point (1 vote pour, 1 contre, 19 abstentions)

4. Budget participatif

Pour rappel, la commune prévoit une enveloppe de 20.000€ pour ce projet (subsidé à 50% par la Région Wallonne). La commune est toujours dans l'attente de la signature de la Ministre pour les 10.000€ de subsidie. En fonction, le nombre de projets retenus devra être adapté.

Les critères de recevabilité des projets sont rappelés :

- Le dossier doit être complet ET rentré dans les délais (entre le 15/09 et le 15/10/2025)
- Le projet doit :
 - être sur le domaine public propre de la commune
 - rencontrer l'intérêt général
 - contribuer à au moins un des objectifs du PCDR
 - proposer un budget réaliste et suffisamment détaillé
- Le projet ne doit pas proposer de dépense de fonctionnement

La commune a réceptionné 5 projets pour un budget total de 39.045€. Les membres de la CLDR ont reçu une grille d'évaluation qui leur permet d'évaluer tous les projets recevables :

Projet 1 : Mobilier urbain en face de la Maison des Jeunes Vaniche – par l'asbl Maison des Jeunes Vaniche

Le projet consiste à installer des tables de pique-nique et un banc devant la MJ. Le montant est de 895€.

- Objectif du PCDR rencontré :
 - Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale
- Remarque émise :
 - L'emplacement désigné par la MJ n'est pas une propriété communale

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

Si je comprends bien, ce projet ne peut pas être sélectionné puisqu'il n'est pas sur un emplacement communal. Pouvons-nous déplacer sur une propriété communale ?

La commune peut revenir vers le porteur de projet pour lui proposer cette solution et c'est bien un motif pour rendre le projet irrecevable.

V. Duchâteau pense qu'il n'existe pas d'emplacement communal à proximité, il va se renseigner.

Selon la grille d'évaluation (Annexe 3), ce projet est jugé irrecevable.

Projet 2 : Observatoire pour oiseaux sur le site de Frasnes-les-Bassins -par l'asbl OREE

Le projet consiste à installer un observatoire à oiseaux sans teint et une mangeoire sur le site de Frasnes-les-Bassins. Le montant est de 12.450€ (peut être revu à 9.500€).

- Objectifs du PCDR rencontrés :
 - Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux
 - Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages
 - Induire des changements de comportements en faveur du développement durable
 - Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois
- Remarque émise :
 - Les porteurs de projets peuvent réduire leur estimation à 9500€ si cela permet de réaliser d'autres projets du budget participatif.
- *Imaginons qu'on ait que les 10.000€ de la commune, qui va payer le surplus si on arrive à un budget légèrement supérieur ? La commune ?*

V. Duchâteau : les budgets de chaque projet seront fixés une fois validé par le collège. S'il y a des suppléments, les montants seront à charge des porteurs.
- *Cet observatoire ne va-t-il pas faire double emploi avec les autres observatoires présents sur le site ?*

La commune a demandé à l'asbl s'il était possible d'utiliser un des observatoires du site et de le modifier pour correspondre à leurs attentes. L'ASBL a répondu que non, car les observatoires en place sont pour l'observation de la faune aquatique tandis que l'observatoire prévu est pour toute sorte d'oiseaux pas nécessairement aquatiques.

- *Est-il obligatoire de bétonner un site naturel comme Frasnes-les-Bassins ? Ne peut-on pas travailler avec des pieux ?*

Une fondation est nécessaire pour le type d'usage prévu. Les biens communaux doivent être solides vu leur fréquentation. Un membre propose que l'asbl prévoit des pieux dont la fondation sera bétonnée à la place de la dalle afin de minimiser l'usage du béton. Il faut faire attention à la stabilité du sol, les pieux seront plus solides. La commune reviendra vers le porteur du projet pour proposer cette solution.

- *Quelle est la taille prévue de cet observatoire ?* Selon les croquis reçus : 5mx3m soit 15m²
- *Quel est le montant prévu pour les fondations ? *50€/m²* Cela me paraît peu pour un résultat durable !* La commune va se renseigner et les recontacter.

Projet 3 : Néo Mobile – par l'asbl Néo Radio

Le projet consiste à acquérir du matériel pour que la Néo Radio puisse être mobile et aller à la rencontre des Frasnois. Le montant est de 9.050€.

- Objectifs du PCDR rencontrés :
 - Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux
 - Induire des changements de comportements en faveur du développement durable
 - Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale
 - Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois
- Remarque émise :

- Dans la description des dépenses, il y a un poste à 2.200€ pour l'aménagement du studio principale qui n'est pas propriété communale.

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

- *Ce projet sera au profit de combien de Frasnois ? Un village comme Oeudeghien ne capte déjà pas la radio, est-ce qu'on rencontre vraiment l'intérêt général ?*

A priori cette radio est accessible partout via le DAB. Les ondes radios ne captent en effet par en dehors du territoire frasnois.

- *Récemment, on a entendu les difficultés financières de la radio, est-ce que ce projet est vraiment pérenne et durable ?*
- *N'oublions pas que cette ASBL est à vocation commerciale et qu'ils ont donc des droits commerciaux ! Cela me gêne un peu dans ce projet (J. Dupire)*
- *Le matériel n'est pas fixe, comment être sûr qu'il sera utilisé uniquement à cet escient ?*

Les membres émettent des doutes quant à l'intérêt général du projet de même que sur le caractère durable. De plus le studio de la radio n'est pas une propriété communale.

Selon la grille d'évaluation (Annexe 3), ce projet est jugé irrecevable.

Projet 4 : Potager Partagé (sentier St-Nicolas Oeudeghien) – par un groupement de citoyens

Le projet consiste à créer un potager partagé à l'arrière du sentier St-Nicolas à proximité de l'école d'Oeudeghien qui servirait à créer des liens intergénérationnels mais aussi pour l'école du dehors. Le montant est de 1.650€

- Objectifs du PCDR rencontrés :
 - Maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages
 - Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

- *Qui entretiendra les bas non employés ?*

Le membre qui a déposé ce projet répond que tous les bacs seront employés.

Certains membres saluent ce beau projet.

Projet 5 : Terrasse du Village – par un groupement de citoyens

Le projet consiste à créer une agora de vie (zone pavée, aire de jeux avec bancs, pergola/tonnelle, jardinière, point d'eau), des bancs publics et du mobilier de repos, une boîte à livres et à jeux et créer une aire sportive multifonctions (mini terrain (ex : cage de foot réduite, panier de basket, terrain de pétanque, ...)). Le montant est de 15.000€.

- Objectifs du PCDR rencontrés :
 - Non mentionnés dans le projet
- Remarques émises :
 - Projet nécessitant un permis d'urbanisme et la parcelle est en zone agricole au plan de secteur
 - Projet rentré hors délais
 - Budget à préciser
- Remarques émises par V. Duchâteau et J. Dupire :
 - Nous avons déjà introduit une demande de permis à cet emplacement (pour un projet d'agora sportive) qui a été refusé par le fonctionnaire délégué (raison : imperméabilisation des sols)
 - Un projet est déjà en cours à cet emplacement avec des plantations et des modules de jeux.

Plusieurs questions et remarques sont formulées :

- 15.000€ pour un tel projet ? Avec autant d'éléments ? Ont-ils fourni un descriptif de leurs estimations ?

Ce projet, à première vue, ne fournit pas un budget réaliste. Les prix ont été estimés par postes de dépenses mais pas détaillés tel que demandé (prix unitaire, prix au m²,...)

- Ce projet englobe presque toute l'enveloppe à lui tout seul !
- Un projet tel que celui-là avec un terrain de foot à proximité de la route ? Pensons à la sécurité des usagers !

Selon la grille d'évaluation (Annexe 3), ce projet est jugé irrecevable.

Conclusion

V. Duchâteau propose de passer au vote des projets que la CLDR va retenir en excluant du vote ceux qui ont soumis un budget participatif.

Un membre intervient : nous n'avons toujours pas les subsides de la Région Wallonne, quid des projets ? Allons-nous tout de même voter ce soir ? D'autres membres partagent ces inquiétudes.

V. Duchâteau propose de prioriser les projets, pour savoir les projets à réaliser en premier en fonction de l'enveloppe disponible.

La CLDR, comité de sélection, priorise les projets suivants :

1. Potager Partagé (projet 4)
2. Observatoire pour oiseaux sur le site de Frasnes-les-Bassins (projet 2)
3. Mobilier urbain à la MJ Vaniche (projet 1) → si on peut remédier au problème d'emplacement car pour l'instant le projet est irrecevable.

Les projets 3 (Néo Mobile) et 5 (Terrasse du Village) ne sont pas retenus.

Et après ?

La FRW présente les prochaines étapes du budget participatif. Les services communaux recontacteront tous les porteurs de projets en fonction des remarques émises par la CLDR. La proposition des projets retenus sera soumise au collège communal. Le vote des citoyens ne sera pas nécessaire si le subside de 10.000€ de la Région Wallonne est octroyé.

5. Divers

Aucun divers n'est apporté.

Présents

Genevière Audenaerde, Pierre Bourdeaud'huy, Jean-Pierre Calcus, Franz Colbrant, Amaury De Lannoy, Eric Delaunoy, Michel Devos, Vincent Duchateau, Jacques Dupire, Daniel Duquesne, Franck Goddefroy, André Houx, Rudy Kielemoes, Julien Laporte, Guy Lecomte, Christine Nachtergaele, Michel Rogier, Jean-Claude Roman, Stéphane Velghe

Fondation rurale de Wallonie (FRW)

Elodie Nise (agent de développement) et Louise Dejonghe (stagiaire)

Excusés

Carine Hibo, Chantal Voisin

Le secrétariat
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président
Vincent Duchâteau